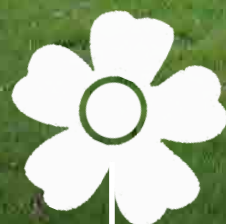
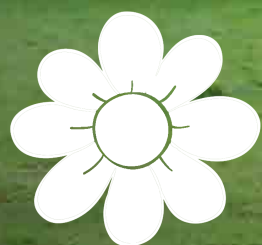


Lannion

Service espaces verts,
environnement et propreté



Sommaire

03 Gestion environnementale et qualité de l'espace public

Actions en faveur de la biodiversité

Actions en faveur des ressources naturelles

Actions en faveur de la qualité de l'espace public

Action en faveur de la biodiversité

> Protection

Plusieurs actions de protection sont menées au niveau de la commune de Lannion. Ces actions sont liées au mode de gestion des espaces et des habitats.

- L'Eco-pâturage

- *La commune est engagée dans l'éco-pâturage grâce à un cheptel de caprins pour la gestion des bassins de régulation des eaux pluviales. (+ De 13 bassins)*

- *Entretien par des chevaux :*

La ville a mis en place une gestion avec des prestataires pour l'entretien des parcelles de Beg léguer classées en espace remarquable

C'est une méthode alternative des espaces paysagers qui permet de :

- Maintenir de la biodiversité
- Diminuer l'impact environnemental (réduction de carbone, fertilisation naturelle, zéro bruit...)
- Entretenir des zones difficiles d'accès
- Favoriser les relations de proximité services/habitants



"Une méthode douce afin d'assurer la sauvegarde des habitats naturels"



- Fleurissement des pieds de murs

La ville a pris un arrêté prescrivant l'entretien des trottoirs obligatoire par les riverains (voire annexe) et l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires depuis juin 2015.

Pour accompagner les riverains à ce changement, la ville communique et porte des actions pour sensibiliser les habitants à accepter la présence de plantes sur les trottoirs. Dans cette dynamique, elle encourage les habitants à végétaliser leurs pieds de façade ou de murs.

En 2018 un service civique sous la thématique "Éducation à la Biodiversité" a pour mission d'expliquer à chaque foyer du centre ville les bénéfices de cette action et les encourager à végétaliser leurs pieds de murs.

Un flyer a été conçu et distribué pour communiquer sur la démarche

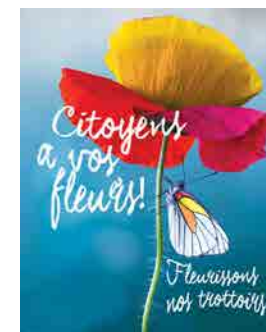
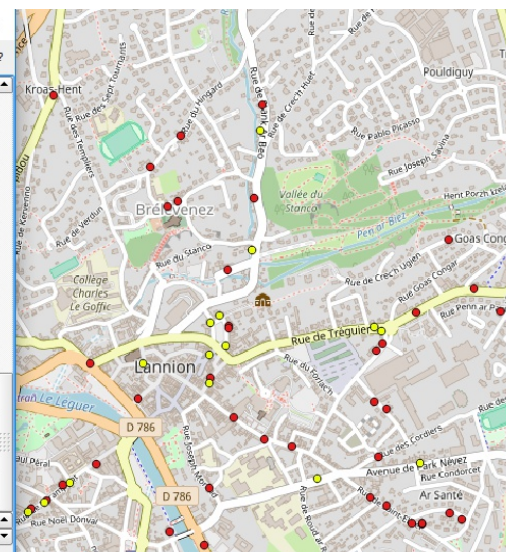


Table attributaire - pieds de murs "OUI" :: Total des entités: 42, filtrés...

	Nom	Adresse	Réponse
28	phildar	8 Rue Emile le Taillandier	oui
29	Ouest-France	rue de viarnes	oui
30	bocher	29 Rue Pors an Prat	oui
31	Débordès Paul	5bis Rue Isidore le Bourbon	NULL
32	Mr et Mme Roger	23 Rue stank ar Beo	oui
33	1 Quai de la Corderie	Kerambrun	oui
34	Le Guevel	36 Rue Jean Savidan	oui
35	Le Carres	10 Rue Georges Pompidou	oui
36	Sirieys	92 Rue Georges Pompidou	oui
37	Dehaye- Chaussard	2 allée des soupirs	oui
38	Le Floch Gaël	26 rue du Hingard	oui
39	Minier	3 Rue du Hingard	oui
40	Quéméré	9 boulevard Louis Guilloux	oui
41	Mr Hinard	7 compagnie Roger Barbé	oui

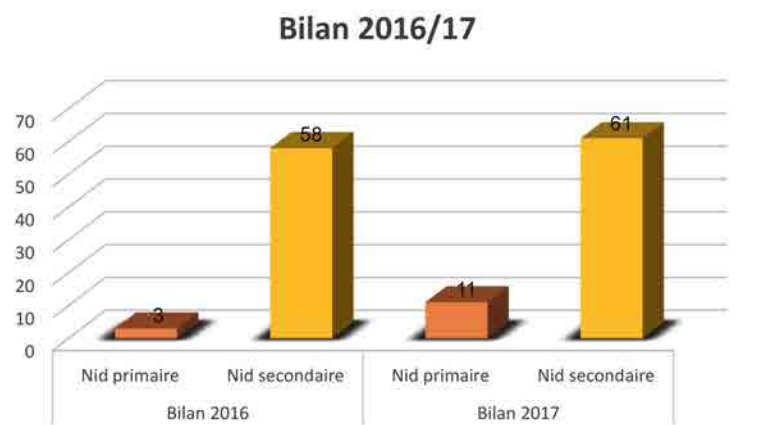


- Les actions en faveur de la protection de l'abeille

● *Lutte contre le Frelon asiatique*

La Ville de Lannion réalise des actions préventives et curatives pour lutter contre sa prolifération.

- L'action préventive se fait par le piégeage des reines dès le mois de mars.
- L'action curative consiste à détruire les nids primaires et secondaires.



La Ville s'est engagée avec la communauté d'agglomérations à verser un fonds de concours aux particuliers pour les inciter à faire appel à une entreprise conventionnée par la ville pour la destruction de l'essaim.

Suite au bilan réalisé la ville a constaté que ses actions permettent de garder une certaine stagnation, sur le développement des frelons asiatiques.

● *Convention avec des apiculteurs*

La ville laisse à disposition des terrains pour que des apiculteurs y posent des ruches.

- *Mise en place de cultures mellifères sur les réserves foncières. (Voir p 48)*
- *Mission d'un service civique sur la communication à la préservation de l'abeille*
- *Membre de l'association Abeille verte*
- *Travail en cours pour proposer la ville au Label "APicité"*



- Réalisation d'une étude sur les vers de terre

La Ville réalise un relevé sur les vers de terre appelé " Protocole Test Bêche" en partenariat avec l'Université de Rennes 1 pour deux intérêts :

- Apporter des données sur l'état des sols en milieu urbain pour ensuite faire un diagnostic sur l'état de nos sols au niveau national.
- Connaître l'état biologique de nos différentes parcelles (massifs, pelouses, prairies...), et ainsi savoir si nos méthodes de travail sont cohérentes avec l'environnement.



- Signature d'une charte pour la protection des chauves souris

Cette charte rédigée avec le Groupe mammalogique breton, engage la ville à préserver l'habitat urbain des mammifères volants et, notamment, ses gîtes. Et veille à réaliser des travaux sur les toitures en dehors des périodes où elles sont présentes, d'utiliser des produits non toxiques (bores), de réaliser des nichoirs ou abris et de préserver les arbres creux.



- Formation sur les plantes envahissantes

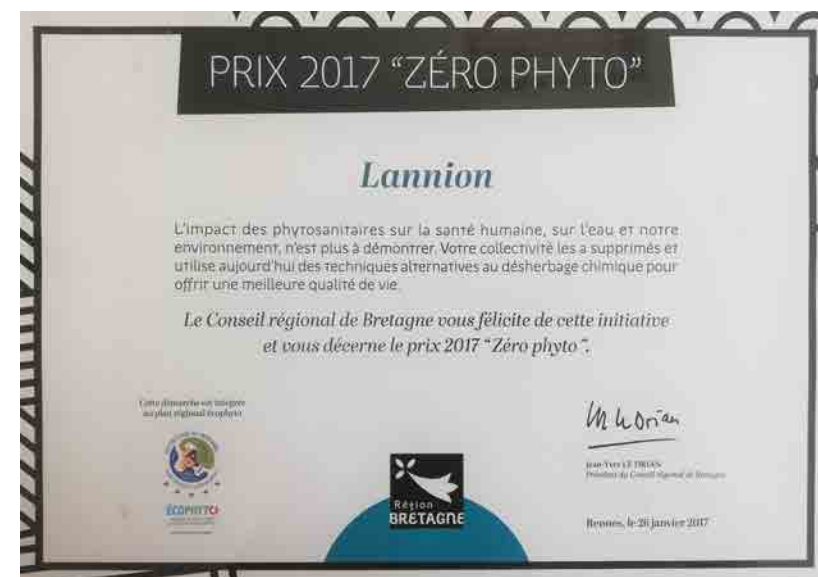
Sur l'espace public les agents observent une augmentation de ces plantes notamment la Renouée du japon, qui représente une menace sur l'espace et la biodiversité. Les équipes en charge de l'environnement ainsi que ceux de la propreté ont suivi une formation sur la reconnaissance (dès le stade plantule) des espèces invasives. Les interventions de coupes régulières permettent de contenir la plante.



- Application du "Zéro Phyto" sur l'ensemble des espaces publics

Comme cité auparavant, la ville de Lannion s'est engagée dans une démarche de zéro phytosanitaire depuis 2009 des espaces publics.

En 2016, la ville formalise son engagement et obtient le prix régional "Zéro phytosanitaire". En 2017 elle se voit labellisée "Terre Saine".





Actions en faveur des ressources naturelles

> Le Sol

Le service doit gérer l'ensemble des espaces. Il s'agit, en dehors des espaces naturels et espaces verts, des terrains dont la commune est propriétaire et qui sont mis en réserve foncière avant leur urbanisation.

- Récolte de foin

L'ensemble des réserves foncières est enherbé pour une récolte de foin effectuée chaque année. Cette récolte est mise en vente auprès des agriculteurs de la commune. La couverture végétale des sols par l'herbe permet ainsi de garder des sols propres (sans pesticide, ni engrais).

- Culture de blé noir

Une initiative lancée en 2013 par la ville et renouvelée cette année pour conserver et entretenir ses terrains (10 hectares). L'utilisation de cette plante est judicieuse car elle est peu gourmande et permet une culture propre (sans pesticide, ni engrais). De plus elle pousse en quatre jours, étouffant ainsi les autres espèces indésirables et est une plante mellifère avec une floraison longue (environ 50 jours).

Cette production de blé noir rentre dans le cadre d'une IGP pour la "Farine de blé noir de Bretagne".

Un cahier des charges très spécifique encadre la production.



"La présence d'une couverture végétale ou de résidus de cultures protège le sol, fournit des habitats pour les organismes et améliore la disponibilité en eau et nutriment"

- Tondeuse équipée en mulching

C'est l'action de broyer finement l'herbe de manière à ce qu'elle s'insinue entre les brins de pelouse, qu'elle s'y décompose pour nourrir le sol et garde l'humidité. De plus il n'y a pas à évacuer les déchets de tonte.

- Le paillage

Toutes les coupes de taille, d'élagage sont stockées aux ateliers. Une campagne de broyage est organisée une fois par an et permet ainsi de positionner ce couvert végétal naturel dans les massifs. Une méthode qui empêche la levée d'herbes folles, favorise la rétention d'eau dans le sol et réduit les fréquences d'arrosage. Il enrichit le sol et améliore sa structure, augmentant ainsi la vie microbienne du sol.



LA BRETAGNE, TERRITOIRE D'EAU
Signature du Projet de Territoire pour l'Eau

"Le Léguer, rivière la plus sauvage de Bretagne, reçoit un label national"

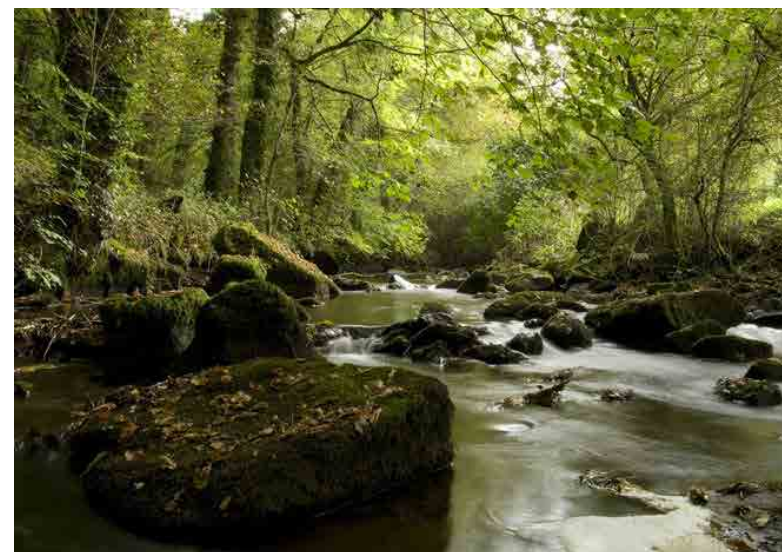
> L'eau

- La reconquête de la qualité de l'eau

La politique de prévention de la qualité de l'eau sur le Bassin Versant du Léguer est un axe fort de la politique environnementale de la Ville de Lannion. Lancée au milieu des années 1990, elle est actuellement définie dans le cadre d'un contrat porté par la communauté de Lannion-Trégor

Le Comité de Bassin Versant du Léguer

Il y a une dizaine d'années, la Ville de Lannion faisait le constat de la dégradation de la qualité de sa ressource en eau, la rivière "Le Léguer" et son affluent, le "Min Ran". Le Léguer traverse la ville de part en part, après avoir parcouru plus de 60 km depuis sa source, et avoir été alimenté par un bassin versant de 50 000 ha concernant 23 communes. Il se jette dans son estuaire à 7 km plus en aval. En particulier, les teneurs en nitrates et en produits phytosanitaires connaissent une croissance sensible d'année en année. Ce constat, partagé avec une dizaine d'autres communes, réunies dans les syndicats d'alimentation en eau potable des Traouïero (Perros-Guirec et Trégastel) et de Traou Long (8 communes autour de Plouaret). Les trois collectivités se sont associées pour créer le Comité du Bassin Versant du Léguer. Puis ont lancé un vaste programme d'action préventive sur le bassin versant. Aujourd'hui cette compétence est portée par la communauté de Lannion-Trégor.



Gestion au quotidien

L'arrosage se fait uniquement sur les parterres plantés en annuelles (13 375 en 2018 contre 70 000 en 2005)

L'arrosage est intégré et automatisé.

L'ensemble des massifs est recouvert de paillage de natures différentes suivant la végétation présente.

- Des projets réfléchis

Lotissement communal de St Hugeon 3, La maison de quartier et Kervouric 2 :

C'est trois aménagements ont été réfléchis pour une meilleure intégration paysagère, avec des cheminements doux, une gestion intégrée des eaux pluviales et principalement les noues paysagères au cœur de la conception de l'aménagement.

La gestion des eaux pluviales à la parcelle passe par l'intégration de systèmes plus naturels que les caniveaux en béton et les réseaux enterrés. La végétalisation de la noue permet, en plus de l'aspect esthétique, de conserver la capacité d'infiltration du sol grâce aux rhizomes et racines. Elle favorise le développement d'une faune qui contribue à la dépollution.



Le Stanco :

L'opération est située dans la partie urbaine de la Vallée du Stanco à proximité immédiate du centre ville et de ses services. A l'origine, la vallée du Stanco («étangs» en breton) était constituée d'une vasière.

La problématique : La buse métallique de 65m installée en 1984 est en ruine. Les désordres constatés mettent en péril l'ouvrage, à très court terme, la chaussée risque de s'effondrer. C'est l'opportunité de remettre le cours d'eau à ciel ouvert en milieu urbain, de reconquérir les milieux humides et d'en faire un chantier pilote grâce à des techniques de soutènement innovantes en génie végétal.

L'opération de remise à ciel ouvert du cours d'eau en milieu urbain avec la restauration de la continuité écologique, des trames vertes et bleues et des milieux humides, illustre parfaitement et sur tous les niveaux d'enjeux, la politique de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, c'est un outil institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau).

Principaux enjeux de l'opération :

- Améliorer la franchissabilité piscicole et la qualité de l'eau
- Intégrer les contraintes urbaines (réseaux, espaces réduits, les infrastructures routières, ouvrage d'art en péril)
- Améliorer l'accueil de la biodiversité, les continuités écologiques
- Améliorer la lutte contre les inondations
- Intégrer la gestion des eaux pluviales
- Lutter contre les plantes invasives
- Être un projet exemplaire et innovant



> Déchets verts

La gestion des déchets municipaux fait désormais partie intégrante des missions de la collectivité. La réalisation d'une plate-forme de déchets au sein même du parc municipal au Roudour permet de trier chaque matériau et végétal pour ensuite les valoriser.

La gestion des déchets verts comprend :

- Le stockage des tontes, des terres de curage sont mis en épandage sur les terres agricoles ou envoyés sur une plateforme de compostage.
- Les branches, branchages, feuilles... sont recyclées pour créer des copeaux, des plaquettes, du mulch et du terreau.

La ville avec la régie de quartiers porte le compostage collectif aux habitants (ex : Le quartier des fontaines)

- Mise en place des points de collecte des sapins

La ville organise une collecte de sapins de Noël dans les différents quartiers, pour les recycler et les valoriser dans ses espaces verts. Ils sont broyés en copeaux .Le paillage est positionné sur des massifs où le végétal demande un sol acide.



Actions en faveur de la qualité de l'espace public

> La maîtrise de la publicité et des enseignes

La ville de Lannion maîtrise la publicité et les enseignes en tant que détentrice du pouvoir de police en matière d'affichage extérieur. Pour ce faire, elle dispose de deux outils complémentaires :

- **Un outil réglementaire : le RLP** (règlement local de publicité) qui s'intéresse aux conditions d'installation des dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes sur l'ensemble du territoire communal.
- **Un outil fiscal : la TLPE** (taxe locale sur la publicité extérieure, enseignes et pré-enseignes) qui permet de limiter les dimensions des dispositifs et la multiplication des supports.

Le règlement local de publicité de la ville de Lannion comporte des règles strictes d'installation des dispositifs publicitaires et des pré-enseignes, en voici quelques exemples :

- Les parcelles non bâties ne peuvent pas recevoir de panneaux.
- Les écrans publicitaires numériques sont interdits sur l'ensemble de la commune.
- La publicité scellée au sol ou posée au sol est interdite (centre-ville et villages).
- La publicité n'est autorisée qu'en périphérie et dans les zones urbanisées de la commune.

Les enseignes sont quant à elles soumises à des autorisations préalables. Les dossiers sont étudiés en "Commissions Urbanisme" sous l'angle de l'intégration paysagère et de l'harmonie des enseignes. Les mobiliers annexes des commerces comme les terrasses sont autorisés.

> Action pour intégrer les terrasses dans le paysage urbain





> Intégration du mobilier urbain

Pour une cohérence et une uniformité sur le territoire, la ville de Lannion élabore une charte du mobilier urbain. Suivant sa localisation, il sera différent. Trois secteurs ont ainsi été déterminés : Centre ville , le secteur peri-urbain et les espaces naturels.

Les sites urbains tels que le centre ville ont un mobilier métallique s'intégrant déjà au mobilier existant gris anthracite avec des lignes épurées. Les parcs et les espaces naturels ont du mobilier bois de classe IV non traité en robinier pour être en adéquation avec l'environnement paysager.

Des corbeilles ergonomiques avec un design sobre s'intègrent au besoin sur l'ensemble de la commune. La ville travail en partenariat avec Emeraude ID pour la rénovation du mobilier bois



> La propreté

La propreté de Lannion et de ses quartiers est une priorité pour la commune.

Le nettoyage de la voie publique (7 jours sur 7) est effectué mécaniquement par des balayeuses. Les balayeurs nettoient, binent et ramassent les déchets sur le centre ville. Ce ramassage produit environ 300 m³ de déchets par an.

Ils assurent aussi l'entretien des 15 sanitaires et le nettoyage des pistes cyclables.

Le nettoyage des entrées de ville et des axes de circulation est effectué par l'atelier protégé Emeraude ID qui ramasse 2 fois par mois les déchets le long des voies de circulation. C'est environ 30 m³ de déchets qui sont ainsi récoltés chaque mois.

Le nettoyage des espaces extérieurs des quartiers d'habitat collectif est effectué par la régie de quartiers chaque semaine cela représente environ 2574 heures de travail par an. La lutte contre les graffitis sur les bâtiments communaux est réalisée quant à elle par une entreprise extérieure. Le service de propreté enlève également les affiches sauvages et les affiches collées sur les lieux publics en dehors des panneaux réglementaires.



> Campagne de sensibilisation

A l'occasion de la semaine européenne du développement durable 2018, la ville de Lannion souhaite sensibiliser la population et l'ensemble des acteurs du territoire à la pollution des eaux pluviales, des cours d'eau et des océans.

Cette campagne de sensibilisation cible l'abandon des déchets dans la nature et sur le domaine public. En effet, ils ruissellent avec les pluies, s'acheminent vers le Léguer, la mer et finissent leur course avec les courants vers le 7ème continent. Dans leur sillage, ils contaminent les fond marins, les oiseaux, les mammifères, les poissons, les coquillages...

D'autres problèmes de santé publique et de salubrité nous visent aussi directement ainsi que nos enfants.

L'objectif est que chacun, à son échelle, ramasse ses déchets (mégots, papier, plastiques, canettes, déjections canines...) pour le bien être de tous.

C'est dans cette optique que la Ville a fait le choix de :

- Créer et diffuser dans les lieux publics et écoles des supports de sensibilisation du public.
- Disposer des plaques inox, à proximité des grilles d'eaux pluviales, avec un message de sensibilisation " Le Léguer et la Mer commencent ICI, ne vous trompez pas de poubelle"





PLUS D'INFOS SUR www.lannion.bzh

VILLE DE LANNION
02 98 34 00 00



PLUS D'INFOS SUR www.lannion.bzh

VILLE DE LANNION
02 98 34 00 00



PLUS D'INFOS SUR www.lannion.bzh

VILLE DE LANNION
02 98 34 00 00